

CONTRAT AMAP les OLIVADES – PRINTEMPS/ETE 2014 - VENDREDI

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
(<http://lesolivades.over-blog.com/www.olivades.com>)

ère
1 distribution : VENDREDI 4 avril 2014 – dernière distrib. : VENDREDI 3 oct. 2014

Le **CONTRAT** est passé entre la **SCEA les OLIVADES** représentée par : **Daniel et Denise VUILLON**, les **Olivades**, 257 ch. de la petite Garenne - 83190 Ollioules – **04 94 30 03 13** - ddvuillon@olivades.com et le partenaire consommateur, pour l'approvisionnement en légumes & fruits de la production des Olivades.

Le TITULAIRE

M., Mme, Mlle
Demeurant :

Tel. Fixe : Tél. portable : Mail :

En cas de partage du panier

NOM du CO PANIER

Tel. Fixe : Tél. portable : Mail :

Les personnes qui se partagent un « panier » **remplissent chacune un contrat** (voir au verso).
Elles s'organisent entre elles pour venir chercher leur panier. Pour les ½ paniers qui viennent une semaine sur 2, échangez vos coordonnées pour vous mettre d'accord sur leur tour ou se remplacer en cas d'absence.

Les DISTRIBUTIONS ont lieu aux Olivades de 17 à 19 H. (tél : 04.94.63.68.79 aux heures de distribution)

La saison comprend 27 semaines soit 27 distributions En cas d'impossibilité, ou d'absence il appartient au consommateur de faire retirer son panier par un tiers et de prévenir de tout contre temps éventuel.
Sous la responsabilité de Daniel l'équipe des Olivades est composée de Sophie, Su'Eina, Julien et Benjamin. Denise assure la communication, le lien entre la ferme et les amapiens et le bon fonctionnement de la distribution avec le coordinateur présent.

La *lettre des Olivades* vous informe de tout changement de date de distribution. Si vous ne la recevez pas par mail prenez-la sur la table d'accueil.

Un coordinateur bénévole et le producteur sont responsables de la distribution.

Le PRODUCTEUR s'engage à:

- présenter sa ferme et sa situation et faire visiter les productions.
- fournir la liste des productions et donner une information régulière sur les cultures.
- fournir chaque semaine la part de la récolte ou « panier », calculé pour convenir à 2 adultes et 2 enfants.
- s'engage à cultiver sans pesticides ni herbicides, dans le respect de la terre, de la biodiversité et de l'éthique des pratiques en AMAP
- s'engage à la transparence de l'analyse comptable pour le calcul du prix du panier

Le CONSOMMATEUR. Dans le cadre de cette économie sociale et solidaire, le consommateur en AMAP,

- s'engage à venir chercher son panier chaque semaine sur le lieu de distribution, dans les 2 h. imparties.
 - à effectuer 1 présence ou « **permanence** » à l'accueil, pour la distribution des paniers.
 - accepte de régler la totalité du montant de la saison par chèque et selon les modalités (au verso).
 - accepte de garantir la juste rémunération du travail du producteur incluse dans le prix du « panier »
 - accepte de partager les risques liés aux phénomènes naturels.
 - accepte les phénomènes naturels de surproduction ou de baisse quantitative hivernale.
 - accepte de participer aux divers ateliers à la ferme indispensables à la bonne marche de l'AMAP et à la compréhension des dégâts liés aux aléas climatiques et aux problématiques agraires.
- La récolte étant achetée à l'avance et la production engagée il est impossible de rembourser le paiement d'un ou plusieurs paniers non retirés. En cas de départ de l'AMAP il s'engage à trouver son remplaçant.

Changement de date : VENDREDI 15 août 2014 avancée au JEUDI 14 août 2014

Cotisation association : 2,50€

Prix du « panier » ou « part de récolte » pour printemps/été 2014 : 27 €
Montant total des 27 paniers : 729 €

Saison été 2014 : 1^{ère} distribution : VENDREDI 4 AVRIL 2014 - dernière distrib. : VENDREDI 3 oct. 2014

Modalités de paiement Cochez votre choix	27 paniers	13 paniers et demi Partage chq sem	14 paniers 1 panier /15 jours à partir du 4/04/2014	13 paniers 1 panier / 15 jours à partir du 11/04/ 2014
Semestriel : 1ch	729 €	364, 50 €	378 €	351 €
Trimestriel: 2 chq	364,50 €	182,25 €	189€	175,50 €
Bimestriel: 3 chq	243 €	121,50 €	126 €	117 €
Mensuel : 6 chq	121,50 €	60,75€	63 €	58,50 €

Les productions d'été du Jardin des Olivades

Artichauts d'avril à juin

Tomates anciennes et sauce (juin à octobre) - Aubergines et poivrons (juin à octobre)

Courgettes d'avril à septembre.

Carottes, salades, radis, navets, chou rave, betterave, fenouil (printemps)

Concombre mai à septembre - Pommes de terre à partir de mai

Cébettes et oignons (printemps/été)

Fèves (avril à mai) - Tomatillos (juillet à septembre)

Maïs blanc doux (juillet à août)

Champignons pleurotes (mars, avril)

*Aromatiques (avril à sept) : (Basilic vert/ rouge/Persil/ Ciboulette/Menthe/
/sauge/Verveine/Thym/Sarriette/Romarin/Laurier sauce)*

Fraises (mi-mars à septembre)

Melons : charentais/galia/Jaune canari/melon vert (juil à août)

Pastèque (août) - Pastèque à confiture (août)

Fruits à noyaux: Abricots/Cerises/Pêches/ Brugnon : (juin à août et selon le climat)

Fruits à pépins : pommes : août à septembre

Chèques à l'ordre de la SCEA les Olivades datés du jour de l'engagement.

Merci de faire correspondre l'identité du chèque à celle du titulaire du contrat

Engagement des parties signataires :

Le producteur:

Je, soussigné, Daniel VUILLON, déclare avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirme mon engagement envers les consommateurs pour le respect des principes de productions et de distributions en AMAP.

Date :

signature:

Le titulaire :

Je déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le producteur et dans le respect des règles d'organisation collective de l'AMAP :

Date

signature: